

L'éducation au développement

Définitions et concepts

Partenaires de cette publication :



Service public fédéral Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au développement

Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Tél. +32 2 501 81 11

www.diplomatie.be
www.dg-d.be

Éditeur responsable : Dirk Achten, Rue des Petits Carmes 15, 1000 Bruxelles

Avril 2011

Dépôt légal : 0218/2011/22

Les données figurant dans la présente publication sont purement informatives. Elles n'engagent nullement le SPF sur le plan juridique.

Introduction

Ce document inclut une définition, des principes et concepts relatifs à l'éducation au développement :

- définition de l'éducation au développement
- efficacité de l'éducation au développement
- spécificités et rôles des acteurs d'éducation au développement
- complémentarités et synergies en éducation au développement.

Ces textes ont été rédigés conjointement par des représentants de l'autorité fédérale (notamment la cellule stratégique du ministre de la coopération au développement, la DGD (Direction Générale du Développement) et son agence de développement CTB (Coopération Technique Belge)) et des représentants des ONG belges. Ils ont pour objectif d'être une référence commune aux principaux acteurs de l'éducation au développement sans toutefois exclure des définitions et concepts propres à chacun de ces acteurs ou remettre en question les textes réglementaires actuellement d'application.

Ce document complète les références à l'éducation au développement des trois notes de consensus ayant abouti à l'accord du 4 mai 2009 entre le Ministre de la Coopération au développement belge et les ONG relatif à l'efficacité de l'aide. Il concerne les acteurs principaux engagés dans le champ de l'éducation au développement.

Les acteurs de la coopération au développement belges mènent différents types d'activités dans le Nord en général et en Belgique en particulier. Concernant les ONG agréées, certaines de ces activités sont reprises sous l'appellation « volet Nord » dans l'Arrêté Royal du 24 septembre 2006 relatif à la subvention de programmes et projets.

L'éducation au développement dont une définition est proposée dans ce document constitue une partie importante du volet Nord mais pas sa totalité. Dans cette note, le terme ED est utilisé plutôt que celui de travail Nord car il est repris au niveau international (voir notamment le Consensus européen pour l'ED) et figure également dans le sens le plus large du terme dans le Référentiel pour l'ED d'ACODEV. Le terme ED englobe donc tous les processus tels que mentionnés dans la définition de l'ED.

Pour la définition il s'agit du texte présenté à et approuvé par le CPC du 25 juin 2010. Seul les mots « et communautés » ont été ajoutés dans les 4 derniers points comme convenu par les membres du GT3.

Pour le texte sur l'efficacité de l'ED, il s'agit de la version du 18 juin 2010, approuvée par le CPC du 25 juin 2010.

Les textes concernant les spécificités et rôles des acteurs d'ED et les complémentarités et synergies en ED ont été approuvés par le CPC du 4 février 2011.

Définition de l'éducation au développement

L'éducation au développement est une des composantes de l'éducation à la citoyenneté mondiale dont l'objectif général est de concourir à un monde plus juste et solidaire empreint des valeurs démocratiques. L'éducation au développement a comme spécificité de mettre en exergue les relations « Nord/Sud ».

Dans un contexte d'interdépendance entre les enjeux globaux et la vie quotidienne d'individus et de communautés, l'éducation au développement est un processus qui a pour but de :

- favoriser la compréhension globale des enjeux internationaux et du développement et l'acquisition d'un regard critique,
- provoquer des changements de valeurs, attitudes et comportements sur les plans individuels et collectifs,
- susciter l'exercice actif des droits et responsabilités aux niveaux local et global,

en faveur d'un monde plus juste et solidaire.

Ce processus relève d'une stratégie cohérente et concertée qui recouvre différentes démarches d'apprentissage :

- la sensibilisation des citoyens et communautés aux enjeux du développement et des relations « Nord/Sud »,
- la conscientisation des citoyens et communautés aux interdépendances entre le « Nord » et le « Sud »,
- l'engagement des citoyens et communautés dans des actions personnelles ou collectives en faveur d'un modèle de développement durable et équitable,
- la mobilisation des citoyens et communautés pour promouvoir et influencer des politiques locales, nationales et internationales plus justes et solidaires.

Effacité de l'éducation au développement

L'éducation au développement (ED) est un instrument efficace de la coopération au développement qui comprend différentes démarches d'apprentissage : sensibilisation, conscientisation, engagement et mobilisation. Dans cette note, seront dégagés les éléments transversaux indispensables à une réflexion sur l'efficacité en ED. L'efficacité est un élément parmi d'autres d'une réflexion plus globale sur la qualité de l'ED.

Une éducation au développement efficace développe des stratégies appropriées qui tiennent compte des spécificités et caractéristiques des groupes cibles visés et favorise l'implication de ces groupes cibles dans le changement social.

La population (personnes physiques et morales) résidant en Belgique, au niveau individuel et collectif, ainsi que les autorités politiques à tous les niveaux de pouvoirs (du local à l'international) constitue la cible des actions menées ED par l'ensemble des acteurs de ce domaine. Les acteurs de l'ED considèrent les groupes cibles de leurs interventions comme des acteurs du changement social.

Pour viser une ED efficace, chacun des acteurs de l'ED doit connaître les groupes cibles à qui il s'adresse, leurs spécificités, leurs principales caractéristiques et en tenir compte dans leur stratégie d'intervention. Cette analyse se fait de manière régulière.

En outre, dans une perspective de durabilité, les acteurs de l'ED développent auprès des groupes cibles des approches méthodologiques qui favorisent leur participation et leur implication active dans le changement social.

Une éducation au développement efficace se base sur une identification et une reconnaissance des spécificités de chaque acteur, sur une définition du ou des rôles de chacun et sur la complémentarité et la coordination des acteurs et de leurs actions.

Les éléments qui fondent la spécificité des différents acteurs de l'ED sont multiples et diversifiés. Cela peut être une compétence, un public, une thématique, une vision, une approche et/ou une expertise pédagogique particulière.

Chacun des acteurs de l'ED (au sens de chaque ONG, chaque université, chaque administration, etc.) a un ou plusieurs rôles particuliers à jouer. Il ne peut couvrir tout le champ des interventions en ED (à la fois tous les publics, toutes les thématiques et toutes les méthodes). Il convient donc que chaque acteur définisse sa spécificité, étant entendu que celle-ci n'est pas une donnée statique, ainsi que des priorités en fonction de ses capacités de gestion.

Lorsque différents acteurs de l'ED s'adressent à un même public cible, la complémentarité et la mixité des approches, visions, thèmes et stratégies est un gage d'efficacité¹.

Chaque acteur, en fonction de sa spécificité, identifiera sa stratégie d'intervention la plus efficace de telle sorte que les efforts des uns et des autres soient renforcés et complémentaires.

¹ Dans le processus ED, les différents acteurs veilleront aussi à ne pas présenter leur vision comme la seule approche possible. La confrontation de points de vue différents peut en effet stimuler les gens à penser de façon critique et à se forger leur propre opinion.

L'objectif n'est pas d'aboutir à une division pure et simple des tâches mais bien de permettre une véritable complémentarité entre les acteurs de l'ED et, ainsi, une plus grande cohérence, coordination, et, dans certaines circonstances, collaborations et synergies, le tout devant être supérieur à la somme des parties.

Cette coordination ne pourra néanmoins se réaliser que sur base d'un minimum de références communes aux différents acteurs : une définition de l'ED, la définition de points d'attention pour la qualité en ED, la clarification des spécificités de chaque type d'acteur, les modalités de coordination².

Une éducation au développement efficace vise à atteindre des résultats : les indicateurs de suivi se centrent sur les résultats des activités et non sur la réalisation des activités

Une méthode de planification, mise en œuvre, suivi et évaluation des interventions, basée sur des critères et indicateurs de performance, doit être fondée sur une approche résultats par les différents acteurs selon leurs propres instruments d'appréciation et de mesure. Outre une redevabilité interne et/ou externe nécessaire, la systématisation des apprentissages et leur mutualisation permet de tirer les leçons dans une démarche de recherche constante de la qualité.

Les instruments méthodologiques, nécessaires pour la gestion des interventions, doivent cependant être assujettis aux objectifs poursuivis et non l'inverse. En effet, une rigidité méthodologique risque d'orienter les initiatives vers des activités où les progrès sont les plus facilement mesurables (mais pas nécessairement les plus grands) et de marginaliser celles où le risque est plus élevé. On parlera donc plus volontiers d'une approche résultats (ce qui met l'accent sur la méthode), que de cadre logique (ce qui met l'accent sur l'outil).

Pour soutenir cette approche résultats, chaque acteur procédera à un choix d'indicateurs SMART, au relevé des données de références (baseline), de monitoring et de l'évaluation, tout en mettant l'accent sur l'apprentissage.

Dans un contexte où la fongibilité des impacts est grande et rend difficile l'attribution des résultats et dès lors que l'on recherche une plus grande cohérence et une meilleure coordination entre les acteurs de l'ED, des progrès doivent être recherchés collectivement en matière d'évaluation de l'impact des interventions (définition de baselines de manière macro; mesure de l'efficacité commune de l'ED). Cela implique de mettre des moyens humains et financiers dans la recherche de nouvelles approches, notamment pour soutenir l'évaluation d'initiatives où la mesure du progrès est plus difficile à réaliser.

Une éducation au développement efficace s'assure de la pertinence et de la légitimité des messages portés avec le Sud et favorise l'implication des organisations du Sud dans les démarches d'ED.

L'éducation au développement a comme spécificité de mettre en exergue les relations « Nord/Sud ».

² complétées de visions et de stratégies propres à chaque type d'acteur et à chaque acteur

Les réalités du Sud, les liens complexes qui unissent le « Nord » et le « Sud » ainsi que les nombreuses possibilités d'actions des citoyens du monde qui ont des répercussions positives ou négatives sur le changement social au « Nord » et au « Sud » sont au cœur de l'ED. Il est donc essentiel que chaque acteur de l'ED ait développé une bonne connaissance des réalités du Sud, que les messages véhiculés soient pertinents et corrects du point de vue du Sud et qu'ils soient portés avec le Sud (facteur de légitimité de l'ED).

La manière de décliner le lien « Nord/Sud » varie différemment suivant les acteurs.

Il y a toutefois des approches qui méritent d'être encouragées comme celles qui développent un partenariat - plus ou moins formalisé - avec des acteurs du Sud éducatifs ou agents du développement valorisant leurs expériences, les analyses qu'ils portent sur leur réalité, leur expertise dans l'élaboration des stratégies, des messages et/ou du contenu des outils pédagogiques utilisés en ED ainsi que dans l'évaluation des effets induits. C'est une approche parmi d'autres pour approfondir le lien avec le Sud.

Une éducation au développement efficace clarifie la relation entre la recherche du soutien public (récoltes de fonds, promotion de l'image d'un acteur particulier) et les objectifs de l'ED.

Cette clarification doit être explicite aussi bien dans les objectifs que dans les méthodologies et les activités pour limiter les risques de confusion des genres et favoriser les synergies. La concurrence qui peut exister entre certains acteurs au niveau de la promotion de leur image et de la récolte de fonds, peut entraîner dans certains cas une difficulté à identifier des stratégies efficaces et coordonnées d'éducation au développement.

S'il est important que les acteurs et leur offre éducative soient visibles pour les publics cibles et les autres acteurs, il est clair aussi que l'autopromotion d'une organisation ne constitue pas en soi un objectif de l'éducation au développement.

Une éducation au développement efficace se base sur l'expertise des acteurs de l'ED existants ou futurs dans une perspective d'amélioration constante de leur qualité.

Ces réflexions sur l'efficacité et la qualité en ED doivent en permanence :

- se baser sur les cadres de référence du champ des sciences humaines (psychopédagogie, communication, sociologie,...);
- se consolider à partir des différentes réflexions et cadres de référence européens et internationaux relatifs à l'ED;
- s'appuyer sur des recherches, évaluations et études en ED (méthodes évaluatives; développement des cadres conceptuels; capitalisation des bonnes pratiques; etc.);
- favoriser la systématisation et la mutualisation des analyses, expériences et bonnes pratiques en ED;
- favoriser le renforcement des capacités et le développement des compétences nécessaires aux différents métiers de l'ED.

Spécificités et rôles des acteurs d'ED

La première étape consiste à inventorier les différents acteurs, sur la base de la distinction entre acteurs privés et publics. Les acteurs privés désignent des organisations émanant d'initiatives citoyennes. Les acteurs publics sont ceux qui interviennent en vertu d'un mandat explicitement et directement donné par le politique. Par ailleurs, certains acteurs sont spécialisés car ils s'inscrivent pleinement dans la coopération au développement (CD) et en bâtissent les normes. D'autres ne sont pas spécialisés et agissent dans un champ plus large que la CD. Le même parallèle peut être fait pour l'ED. Les quatre catégories d'acteurs sont décrites ci-après.

1. Acteurs privés spécialisés en ED

Au sens strict, cette définition n'englobe qu'un nombre limité d'acteurs privés: les ONG de CD, certaines asbl, un certain nombre d'organisations du quatrième pilier. Les ONG étant prédominantes, le texte se concentrera sur leurs spécificités et rôles.

Les ONG ont une longue tradition en tant qu'acteurs professionnels non gouvernementaux dans le domaine de la CD, au Sud comme au Nord. La spécificité des ONG est d'être des organisations issues de la société civile, élément qui constitue une partie de leur légitimité. Par ailleurs, leur légitimité repose aussi évidemment sur les liens avec le Sud ainsi que sur la connaissance des dossiers et l'expertise pédagogique acquises au fil des années. Les ONG définissent leurs stratégies d'intervention et choisissent leurs publics cibles de manière autonome, en fonction de leur vision et de leur mission. En leur qualité d'organisations de la société civile, elles ont des affinités et des contacts privilégiés avec certains segments de notre société. En tant que partie de réseaux internationaux, elles échangent également de l'expérience et du savoir-faire avec les acteurs d'autres pays.

Le paysage des ONG est caractérisé par une grande diversité. Il en découle une pluralité de regards, de groupes cibles, d'ancrages thématiques, de stratégies et de méthodes de travail. Cette diversité relative à chacune de ces dimensions est un premier gage de la complémentarité entre acteurs.

Les ONG ont au cœur de leur action cinq rôles principaux en ED :

- Un rôle d'information, d'éducation et de formation: en tant qu'acteurs spécialisés en CD, les ONG ont des liens avec des acteurs du Sud qui leur donnent une connaissance pratique des thèmes abordés en ED. Au Nord, elles ont aussi des contacts privilégiés avec certains segments de notre société. Les ONG ont pour rôle de mettre en place des processus d'apprentissage individuels et collectifs sur les relations Nord/Sud et la solidarité internationale. Dans cette optique, elles développent une offre éducative diversifiée et des possibilités de participation et d'engagement pour les publics cibles. Elles sont présentes aussi bien dans le secteur de l'éducation formelle qu'informelle.
- Un rôle de mobilisation sociale et de construction de mouvements Nord/Sud : en tant qu'acteurs issus de la société civile, les ONG ont pour tâche de mobiliser les citoyens ou des collectifs pour que ceux-ci appuient l'émergence et la mise en œuvre de dynamiques solidaires pour plus de justice sociale. Elles les stimulent à et leur donnent l'occasion de se « mettre en mouvement » au travers d'actions concrètes (ex. campagnes, groupes de pression, etc.). La mobilisation peut passer également à travers la mise en réseau et l'échange entre des groupes Nord/Sud avec pour objectif de renforcer la solidarité entre eux.

- Un rôle de veille et d'incidence politique : les ONG sont des mouvements citoyens qui participent au débat démocratique sur des questions de politique liées aux rapports Nord-Sud et à la solidarité internationale. Elles suivent à cet égard l'actualité et les tendances lourdes des relations internationales et alertent les différents publics (grand public, mandataires publics, etc.) sur les enjeux des décisions prises et/ou à prendre par les autorités publiques et privées. Elles ont aussi la responsabilité de renforcer les citoyens dans l'exercice de leurs prérogatives démocratiques. Comme « watchdog », le plaidoyer politique, à tous les niveaux de pouvoir, fait partie de leurs rôles.
- Un rôle de recherche : de par leur expertise en CD et en ED, les ONG produisent des analyses et des propositions alternatives dans le domaine du développement. Elles y intègrent l'expertise des ONG et des partenaires du Sud, tant comme agents éducatifs qu'agents de développement. En termes de méthodologie de travail, les ONG ont une prédilection pour la recherche-action qui renforce la capacité des acteurs à systématiser leurs connaissances en vue de produire leur propre savoir en lien avec leur expérience (capitalisation d'expériences, dossiers thématiques, diagnostics, nouveaux cadres de références,...).
- Un rôle d'appui d'autres acteurs : les ONG sont des conseillers qui peuvent susciter l'apparition d'initiatives ponctuelles ou permanentes d'autres acteurs et les appuyer tant au niveau méthodologique et organisationnel qu'au niveau du contenu des messages. Ce rôle d'appui des autres acteurs qu'endossent naturellement les ONG souligne le caractère complémentaire de ces acteurs. Ainsi, elles contribuent également à l'ancrage de la thématique Nord-Sud dans la vision et le programme des organisations de la société civile et des mouvements sociaux à travers le développement de leurs capacités.

De par la place des ONG dans le paysage de la CD, celles-ci jouent de facto un rôle de relais en assurant de manière informelle, un échange continu entre les différents acteurs, pour diffuser et échanger les uns avec les autres les idées, les techniques et les pratiques les plus intéressantes et qui concourent à l'amélioration de la qualité des interventions et à la professionnalisation des acteurs (y compris ONG).

Les ONG ont par ailleurs la responsabilité de se coordonner entre elles. Des organes de concertation et d'autres mécanismes existent en leur sein pour stimuler ce travail de concertation et de synergie interne et avec d'autres secteurs.

2. Acteurs privés non spécialisés en ED

De nombreuses organisations et institutions prennent des initiatives et déploient des activités dans le champ de l'ED sans que cela fasse partie de leur raison d'être: p. ex. organisations syndicales, universités, institutions scientifiques, associations, quatrième pilier, éducateurs, faiseurs d'opinion, groupes de pression, médias diffusant des images et des messages sur le Sud, agents culturels,... Souvent, de par leur rôle et leur méthode de travail spécifiques ces acteurs peuvent également contribuer substantiellement à l'ED. Des organisations de la société civile telles que les associations socioculturelles, les organisations de formation pour adultes ou les organisations de jeunesse, les organisations syndicales, les organisations de migrants fonctionnent comme des lieux d'apprentissage d'une citoyenneté mondiale active. En outre, les médias et les institutions culturelles exercent une énorme influence sur la formation de l'image du Sud. Les institutions d'enseignement veulent former des jeunes dotés

de sens critique et capables d'agir dans le contexte d'un monde global. Les consultants et les universitaires ont une expertise dans le domaine des changements de comportement (individuel et collectif). Il arrive que ces acteurs opèrent seuls ou nouent des collaborations avec d'autres.

3. Les acteurs publics spécialisés en ED

Les acteurs publics dont il est question ci-dessous sont mandatés pour mener une politique de coopération au développement et d'éducation au développement. Ils disposent dès lors de moyens pour mettre en œuvre cette politique.

3.1. Le Service Public Fédéral Affaires Etrangères, Commerce Extérieur et Coopération au Développement (SPF)

L'ED étant un volet essentiel de la CD au même titre que les interventions dans le Sud, en tant qu'acteur de coopération au développement, l'ED est un des mandats du SPF. L'ED fait d'ailleurs l'objet de références spécifiques au CAD de l'OCDE et la Belgique a souscrit à différents engagements internationaux visant à promouvoir l'ED, dont la résolution sur l'ED du Conseil des ministres du développement de l'UE (2001), la déclaration de Maastricht (2002), la conférence de Bruxelles sur la sensibilisation et l'ED pour la solidarité Nord-Sud (2005), le consensus européen pour le développement (2005), le programme de 18 mois (2007-2008) sur la politique de développement des présidences allemande, portugaise et slovène de l'UE, la conférence d'Helsinki sur l'ED en Europe (juillet 2006), le consensus européen pour l'Education au développement (2007).

Comme tout autre acteur, le SPF doit donc s'inscrire dans une réflexion continue sur l'ED comme processus complexe impliquant différentes démarches pédagogiques, développer et affiner une stratégie en la matière, s'assurer d'une complémentarité avec les autres acteurs de l'ED.

Le SPF doit veiller à différencier trois rôles : la communication institutionnelle qui répond à un besoin de transparence vis-à-vis de la population, l'augmentation de l'assise sociétale de la CD et l'ED en tant que telle. Certaines activités peuvent servir les trois rôles, néanmoins l'objectif recherché doit toujours être identifié.

Ceci étant dit, on peut identifier plusieurs rôles du SPF en ED :

- Un des rôles, lié à son statut d'acteur public et de pouvoir subsidiant est de conférer un cadre légal, institutionnel et financier à l'ED. Il doit veiller à utiliser les budgets de manière efficace, efficiente et stratégique. Le SPF doit fixer les conditions de reconnaissance des acteurs menant des activités d'ED qu'il (co)finance ainsi que les modalités et les critères d'appréciation des projets et programmes d'ED pour assurer une qualité optimale des activités menées ainsi qu'un professionnalisme de ces acteurs. Tout ceci doit se faire dans le respect de l'autonomie et des différents rôles des acteurs concernés. Les instruments nécessaires à l'appréciation des projets/programmes d'éducation au développement menés par les acteurs (co)financés doivent également être mis sur pied, en veillant à assurer une harmonisation et simplification des procédures. En aval, le SPF doit également s'enquérir de l'efficacité des actions menées, des résultats atteints. Ce contrôle en amont et en aval concerne aussi l'aspect financier des actions (co)financées.

- Egalement lié à son statut d'acteur public, le rôle du SPF est de veiller à offrir à tous les publics une possibilité d'accès à l'ED. Le SPF se doit d'avoir des objectifs clairs de bonne couverture de tous les publics et de mettre en place en concertation avec les acteurs de l'ED des stratégies et des modalités pour atteindre cette fin. Pour ce faire, il se repose sur les interventions des acteurs de terrain et décide d'activités propres exécutées essentiellement par la CTB. En concertation, il doit donc rechercher la meilleure complémentarité possible entre tous ces acteurs.
- Le SPF a des relations structurelles avec beaucoup d'acteurs de différents types. En entendant par coordination la concertation entre les différents acteurs en vue de renforcer l'efficacité, il se doit donc d'assurer l'existence d'une coordination entre acteurs de même type et entre types d'acteurs en prenant en compte les différents mécanismes de coordination existants et en veillant au respect de l'autonomie des différents acteurs, de leur vision, mission, de leurs stratégies,...
- En tant qu'acteur public, le SPF a également une position privilégiée pour encourager une cohérence avec d'autres acteurs publics compétents en matière d'ED. Il s'agit aussi bien du niveau fédéral, des niveaux supra comme la Commission Européenne et des niveaux infra comme les communautés. Le SPF se doit de stimuler la cohérence entre ses actions et celles des autres acteurs publics mais également d'éventuellement soutenir ces derniers dans leur mission d'ED. Le SPF doit également assumer de façon proactive une défense et un plaidoyer de l'ED au niveau international.
- Par ailleurs, le SPF a une position stratégique et centrale. Il a donc un rôle à assumer en termes d'évaluation de l'impact de l'ED. En effet, surtout dans le cadre d'une complémentarité et d'une synergie accrue, la fongibilité des impacts est grande et rend difficile l'attribution des résultats. Des progrès doivent donc être recherchés par tous en matière d'évaluation de l'impact des interventions. De nouvelles approches doivent être étudiées à ce sujet. Le SPF peut jouer un rôle central dans cette matière. Cette position centrale lui confère également un rôle en termes d'étude régulière de la couverture des différents publics en ED tout comme un rôle important pour l'échange de bonnes pratiques. Le SPF pouvant compter sur des moyens conséquents exclusivement réservés à l'ED, elle promeut également la recherche en ED et favorise le maintien de hauts standards en la matière.
- Finalement, en tant qu'acteur d'ED et bénéficiant de contacts privilégiés aux différents niveaux institutionnels, le SPF doit également encourager la cohérence des politiques pour le développement, aussi bien aux niveaux fédéral, infra- que supranationaux.

On notera par ailleurs que n'ayant des contacts que limités avec le grand public, le SPF privilégie les partenariats avec les acteurs de terrain. Des concertations ont d'ailleurs lieu avec ces derniers sur des questions stratégiques liées à certains des rôles définis ci-dessus.

3.2. Les communautés et les régions

En Belgique, ce sont les communautés qui ont en charge l'éducation formelle. Toutes se sont fixé des objectifs clairs en termes d'éducation à la citoyenneté – mondiale – dont un des pans est de mettre en avant l'ouverture aux autres cultures et les relations Nord/Sud. Elles peuvent faire appel à des acteurs externes spécialisés en CD pour remplir cette mission.

Les communautés et les régions ont également développé quelques activités propres en ED et des appuis aux acteurs tiers, spécialisés ou pas en ED. Certaines de ces activités sont mises en œuvre directement par elles, d'autres sont menées par des agences spécialisées. Elles ne se limitent pas à des activités dans le cadre de l'éducation formelle, les éducations informelles et permanentes sont également concernées.

4. Les acteurs publics non spécialisés en ED

Par ailleurs, d'autres acteurs publics se sont donné une mission ou sont actifs en ED. Il s'agit essentiellement des provinces et des communes.

Comme la commune est très proche de ses habitants, elle est dès lors bien placée pour familiariser la population avec les thèmes Nord -Sud. En outre, la commune est un lieu de rencontre pour différents acteurs locaux et peut également exercer une fonction d'exemple pour ses habitants. Ces acteurs sont donc importants en ED, peuvent être des partenaires des acteurs spécialisés en ED. Leurs initiatives sont très diverses et hétérogènes.

Complémentarités et synergies en éducation au développement (EF)

1. Différents types de complémentarités et synergies possibles entre acteurs d'ED

L'ED se caractérise par une pluralité d'acteurs, d'objectifs stratégiques et/ou opérationnels, de démarches pédagogiques, de publics-cibles, de thématiques, ... Un acteur ne peut être expert dans toutes les déclinaisons de ces dimensions. L'ED est donc un espace où les complémentarités sont possibles et nécessaires. On entend par complémentarité que l'agencement des spécificités propres à chacun des acteurs permette idéalement de relever tous les défis de l'ED. Par opposition, il s'agit d'éviter une surconcentration des efforts dans certaines dimensions de l'ED et le désinvestissement d'autres dimensions.

Dans la mesure où le rôle et les fonctions des divers acteurs ont été clairement définis, cette typologie fait directement ressortir les points où la complémentarité (potentielle et/ou nécessaire) se dessine entre les acteurs et où se trouvent des possibilités de synergie. Par synergie, on entend un processus par lequel plusieurs acteurs définissent ensemble des résultats à atteindre et agissent ensemble pour que ces résultats soient supérieurs à ceux qui auraient pu être visés en travaillant de façon isolée (le tout est supérieur à la somme des parties). La synergie n'est donc pas une fin en soi mais un moyen pour une plus grande efficacité et efficacité. Si une action particulière s'avère nécessaire mais le travail en synergie trop onéreux en temps ou en moyens (efficacité), les acteurs doivent déterminer eux-mêmes lesquels sont les mieux placés pour mener à bien cette action.

La synergie peut être stimulée de l'extérieur mais doit émaner ou être appropriée par les acteurs concernés. Les différentes formes de synergies doivent être encouragées par la mise en place d'un cadre favorable et soutenues par l'adhésion des acteurs d'ED à l'intérêt des synergies.

1.1. Division thématique du travail

Certains acteurs ont développé leur propre priorité et expertise thématiques, liés en particulier à leurs activités au Sud (p. ex. développement rural) mais souvent aussi aux groupes cibles avec lesquels ils sont traditionnellement en contact (p. ex. « Travail décent » & mouvement des travailleurs, droits des enfants et éducation).

Du point de vue des groupes cibles, il est dès lors important qu'il y ait différents choix possibles, ce qui signifie que la diversité doit également faire partie de l'offre et qu'il ne faut pas pousser trop loin la division des tâches. Il est donc important qu'une même thématique soit développée par différents acteurs afin d'élargir la réflexion et d'élargir les approches.

1.2. Groupe cible

Les acteurs se spécialisent sur certains publics, il est en effet essentiel de connaître son groupe cible. Pour certains il s'agit d'un groupe cible « traditionnel » et/ou « naturel » (ex : syndicats et travailleurs), pour d'autres, le groupe cible est choisi en fonction d'une stratégie spécifique (ex : décideurs et plaidoyer).

La caractérisation du groupe cible peut suivre des critères très distincts qui se recoupent largement : âge, secteur socio-économique, confessions/approches philosophiques ou politiques, région géographique, ... Le grand public doit être subdivisé en catégories distinctes répondant à des critères plus précis de façon à faciliter la recherche de complémentarités et de synergies.

1.3. Démarches pédagogiques et d'approche du public

Une approche globale de l'ED englobe différentes démarches que sont la sensibilisation, la prise de conscience, la compréhension, l'adaptation du comportement et l'engagement. Idéalement, afin d'arriver à des changements individuels et collectifs et de susciter l'exercice actif des droits et responsabilités (cf. définition de l'ED) un même groupe cible doit pouvoir avoir accès à ces différentes démarches. La complémentarité entre acteurs à ce niveau est donc nécessaire.

1.4. Nord/Sud

Dans un monde globalisé, la sensibilisation, la mobilisation et le travail d'influence politique ne sont plus seulement une mission du Nord, mais de plus en plus une question de responsabilité partagée du Nord et du Sud. Les acteurs évoluent dès lors davantage vers un partenariat entre le Nord et le Sud, vers des stratégies, une planification et des actions conjointes au niveau international. Plus que jamais, les grands défis contemporains supposent une réponse globale de tous les acteurs - du Nord et du Sud - dans une collaboration avec d'autres secteurs et à tous les niveaux de pouvoir.

2. Complémentarités et synergies entre acteurs spécialisés en ED

Les acteurs spécialisés partageant l'objectif global de l'ED se doivent de veiller à développer les complémentarités entre eux selon toutes les différentes dimensions reprises ci-dessus. Elles pourront le cas échéant donner lieu à des synergies.

Au sein du secteur des ONG, l'alignement sur les besoins des groupes cibles implique une coordination entre les acteurs. Par exemple : dans le domaine du travail scolaire où le secteur examine collectivement les relations entre les ONG et le monde de l'enseignement et œuvre en faveur d'un meilleur alignement de l'offre des ONG avec les besoins des écoles, en concertation avec Kleur Bekennen - Annoncer la Couleur. Un autre exemple concret est la coordination au niveau politique. Si les ONG souhaitent que leur travail politique produise un impact réel sur la politique, il importe que ce travail soit mené de manière appropriée et assorti de messages cohérents adressés aux autorités ad hoc.

Dans le secteur des ONG, une partie des synergies est assurée par les coupoles et fédérations qui assument un rôle de coordination et stimulent la collaboration entre leurs membres. Les fédérations coordonnent les initiatives sur le plan de la réflexion stratégique, de la recherche et l'analyse, de la formation, de l'évaluation et de la mesure de l'impact, des nouvelles évolutions et méthodologies, ... Le fait est que les coupoles et fédérations doivent fournir des efforts pour aboutir à une meilleure cartographie de l'offre de leurs membres au niveau de l'ED à l'intention des « utilisateurs ». La communication de l'offre des ONG au niveau de l'ED nécessite également une action coordonnée. Ce rôle de coordination des coupoles et fédérations doit encore être approfondi à l'avenir.

3. Complémentarités et synergies entre acteurs spécialisés et non spécialisés en ED

La recherche des synergies ne doit pas se limiter au secteur de la CD. Des formes de coopération de plus large portée, au-delà de notre propre secteur, nous permettent de développer des méthodes innovantes et d'atteindre d'autres groupes cibles ou de suivre de nouvelles voies pour toucher

les groupes cibles. L'ouverture à d'autres secteurs peut par ailleurs donner de nombreuses impulsions, nécessaires à une réflexion critique sur nos propres pratiques.

L'initiative du développement de synergies et de la complémentarité doit venir des acteurs eux-mêmes, dans le respect de l'autonomie et du champ d'action de chacun, mais cela suppose que les différents acteurs se connaissent et puissent se rencontrer. D'où l'importance:

- d'assurer une connaissance suffisante du champ d'action & et de la spécialisation d'autres acteurs, de veiller à avoir une vision de l'offre globale, des zones d'ombre, des doubles emplois,...
- de créer des forums et des plates-formes de débats, de prévoir des échanges d'expertise et une concertation structurelle entre acteurs, éventuellement, en fonction de groupes cibles spécifiques.

Les acteurs suivants - dont la liste n'est pas exhaustive - peuvent partager un objectif commun de solidarité internationale avec les acteurs spécialisés en ED. Etant donné qu'ils possèdent certains avantages comparatifs, des complémentarités et synergies peuvent être construites selon les projets qu'ils envisagent. Par ailleurs, ne possédant pas nécessairement toute l'expertise des acteurs spécialisés en ED, ils peuvent également constituer les publics cibles de ces derniers, dans le respect de leur autonomie.

3.1. Les organisations syndicales

Ces organisations entretiennent des relations privilégiées avec leurs membres qui leur attribuent légitimité et autorité morale. Les messages qu'elles adressent sont reçus plus favorablement par leurs affiliés. Leur collaboration est dès lors un atout certain pour les actions d'éducation au développement ciblées sur ce public. Les acteurs spécialisés peuvent apporter à ces actions leur connaissance des problématiques internationales et leur capacité à les vulgariser. À noter que les syndicats sont aussi détenteurs d'une expertise en matière de plaidoyer, tant en ce qui concerne la méthode qu'en ce qui concerne les contacts qu'ils entretiennent avec de nombreux relais du monde politique. La complémentarité avec les acteurs spécialisés est, à cet égard, patente.

3.2. Les établissements scolaires

Ils accueillent quotidiennement des enfants en âge d'obligation scolaire. Les équipes éducatives connaissent leur public et sont expertes en pédagogie scolaire. L'ED n'étant toutefois ni leur premier métier ni leur priorité, certaines recourent à l'appui des acteurs spécialisés qui apportent leur expertise méthodologique, leur connaissance des thématiques et leur expérience transversale aux différents établissements.

3.3. Les universités, hautes écoles et instituts de recherche

Comme centres d'enseignement supérieur, universités et hautes écoles nouent un contact particulier avec un nombre considérable de jeunes de 18 à 25 ans. L'ED n'étant pas leur métier, elles peuvent également bénéficier de l'appui des acteurs spécialisés qui apportent leur expertise méthodologique, leur capacité de vulgarisation et leur connaissance parfois plus holistique de certaines thématiques.

La coopération avec les centres de recherche et les acteurs spécialisés en ED peut contribuer à approfondir la gestion des interventions axée sur les résultats, à répondre aux questions relatives à la mesurabilité de l'ED, à affiner la culture de l'évaluation, à accroître l'efficacité des stratégies et méthodologies de l'ED et, pour certains thèmes, à en consolider la base scientifique.

3.4. Les médias

Les médias, tant classiques que nouveaux, informent un large public. Ils disposent ainsi d'un moyen particulièrement efficace pour sensibiliser celui-ci. Ils peuvent être alimentés par d'autres acteurs pour communiquer une information pertinente et de qualité.

La relation aux médias représente sans nul doute un défi pour les prochaines années. Les acteurs spécialisés doivent favoriser les occasions d'échanges d'idées et de concertation sur le rôle des médias en vue de la réalisation des objectifs d'ED.

3.5. Le 4^e pilier³

Les acteurs spécialisés peuvent sans aucun doute jouer un rôle important de soutien au 4^e pilier. Les nombreux nouveaux acteurs présents sur le terrain sont intéressants en raison de leurs liens directs avec le Sud et leurs méthodes de travail à petite échelle qui répondent au besoin d'agir des gens. La complémentarité et les synergies avec ces acteurs peuvent jouer sur la dimension des publics cibles, de l'expertise aussi bien thématique que pédagogique.

3.6. La coopération communale au développement

Les autorités communales disposent de ressources humaines et financières ainsi que d'un contact particulier avec leur population et d'autres acteurs locaux qu'elles peuvent mobiliser. C'est un atout important pour l'ED. L'ED n'étant pas leur métier, elles trouvent auprès des acteurs spécialisés une expertise méthodologique et thématique.

3.7. Autres organisations de la société civile et acteurs culturels

Il existe d'autres acteurs de la société civile et du monde culturel (organisations de jeunesse, d'éducation permanente, d'éducation aux droits humains, à l'environnement, centres culturels, etc.) avec lesquels le développement de synergies peut s'avérer être très intéressant pour remplir les objectifs d'ED. Elles s'établissent alors le plus souvent sur le plan des groupes cibles, des méthodes d'approche de ces groupes cibles et/ou des thématiques.

³ « Le quatrième pilier de la coopération au développement comprend tous les acteurs et initiatives qui ont un certain engagement en termes de temps, d'organisation et de travail (qui peut être volontaire) dans le domaine du développement et qui n'appartiennent ni à la coopération gouvernementale bilatérale reconnue (premier pilier) ni à la coopération gouvernementale multilatérale reconnue (deuxième pilier) ni à la coopération non gouvernementale reconnue par le gouvernement (troisième pilier) avec le Sud » (De Bruyn & Huyse, 2009, p. 12 et p. 17).

Conclusion

Il est de la responsabilité partagée de tous les acteurs spécialisés dans le secteur de l'ED de travailler dans le cadre d'une démarche qui se veut de qualité et efficace pour faire face aux défis tels que formulés dans la définition de l'ED.

Dans ce contexte et en conclusion des 4 notes de consensus, nous réitérons ici un certain nombre de lignes de force:

- La nécessité d'une définition claire de la spécificité et du rôle de tous les acteurs comme point de départ pour développer les complémentarités et les synergies entre acteurs.
- L'importance de faire rencontrer les différents types d'acteurs et favoriser la concertation entre eux, sur base du respect de l'autonomie, des compétences et des choix stratégiques de chacun.
- La volonté des ONG d'accroître l'impact de leurs interventions en matière d'ED et d'explorer des pistes pour le faire.
- La plus-value à s'investir dans la collaboration avec des acteurs non spécialisés et dans différents types d'échange et de partenariat entre le Nord et le Sud.
- L'importance de travailler constamment à l'élaboration et à l'échange d'expertise à différents niveaux (thèmes, groupes cibles, approche pédagogique, suivi et évaluation) entre les acteurs spécialisés.
- La nécessité d'un cadre légal qui permet et encourage la réalisation de diverses formes de complémentarité et de synergie.



ROYAUME DE BELGIQUE

Service public fédéral

Affaires étrangères,

Commerce extérieur et

Coopération au Développement